

BULLETIN PHYTOSANITAIRE VITICOLE N°13 du 08 juillet 2026

Points importants :

- Météorologie – Phénologie
- Mildiou
- Oïdium
- Canicule
- Règles PER – dérives et ruissellement

Météorologie – Phénologie



L : fermeture de la grappe

M : début véraison

Lully. 07.07.26

Divico. 03.07.26

- Le stade phénologique moyen du canton est actuellement le **stade L : fermeture de la grappe**. Les premiers signes de véraison ont été aperçus la semaine dernière sur du Divico.
- Les températures de la semaine dernière ont été chaudes avec des T°C oscillant entre 15°C et 30°C.
- Les températures caniculaires sont de retour pour cette semaine avec des maximums à 35°C avec du soleil et de la chaleur.
- Des risques d'orages sont prévus le vendredi 10.07 et le samedi 11.07.

Mildiou

- Les conditions météorologiques de cette saison n'ont pas été propices au champignon du mildiou.
- La maladie est quasiment inexistante dû au manque d'eau et aux fortes chaleurs.
- **Très peu de symptôme déclaré, le champignon n'a pour le moment créé aucun dégât sur le territoire genevois.**
- **La canicule fait son retour ces prochains jours, par conséquent la pression face à la maladie restera nulle.**
- **Il est possible de faire l'impasse sur les traitements anti-mildiou pour la fin de la saison dès ce jour.**

Oïdium

- Très peu de foyers ont été déclarés sur le canton de Genève.
- Les conditions météorologiques ne sont pas favorables à la maladie et la pression reste très faible.
- Il est très important de faire le tour des parcelles avant de faire un choix :
 - **Il est possible de faire l'impasse sur les traitements anti-oïdium pour la fin de la saison dès ce jour sur les parcelles saines et peu sensibles.**
 - **En cas de parcelles historiquement sensibles ou avec des symptômes déclarés, il est conseillé de renouveler une dernière fois la protection contre la maladie avant la fin de saison (attaque tardive).**
- Attention aux fortes chaleurs et avec les doses trop élevées de soufre et de bicarbonate. Plusieurs signes de phytotoxicité sont visibles dans le vignoble. Évitez l'utilisation de produits contenant des coformulants à base de terpènes. Il est sage de commencer à traiter dès l'aube pour éviter les fortes chaleurs de la journée.

Stratégie traitement :

Traitement avec du soufre mouillable jusqu'à 4kg/ha à raisonner selon le stade phénologique et la sensibilité de la parcelle. Le bicarbonate de potassium peut être utilisé en complément pour renforcer la protection ou réduire la dose de soufre (ex : 2kg de soufre combiné avec 2kg de bicarbonate). Les doses des différentes matières actives sont disponibles dans l'index phytosanitaire.

Canicule

- Les températures caniculaires de ces dernières semaines mettent la vigne à rude épreuve.
- **Il est préconisé de limiter les doses en cas de traitement et de traiter dès l'aube pour éviter des signes de phytotoxicité sur le feuillage (photos ci-contre).**
- Les jeunes vignes ou plantation avec un système racinaire encore faiblement développé nécessite un **arrosage** pour leur permettre de continuer leur croissance et éviter une mort soudaine.



Règles PER – dérive et ruissellement

- Pour rappel, dans le cadre des **PER**, les règles relatives à la **dérive et au ruissellement** sont en vigueur depuis le **1er janvier 2023**. Dès cette année, les contrôles portant sur les mesures de lutte contre le ruissellement peuvent faire l'objet de sanctions si les exigences ne sont pas respectées.
- **Pour toute parcelle présentant une pente supérieure à 2 % en direction et à proximité (< 6 m) d'une eau de surface ou d'une route/chemin drainé(e), au moins une mesure de réduction du ruissellement (1 point) doit être mise en œuvre lors de chaque application de produits phytosanitaires.**
- **Attention** : Le nombre de points requis peut varier en fonction des produits utilisés (ex : l'utilisation de Mapro nécessite 3 points).
- Vous pouvez vérifier si vos parcelles sont concernées à l'aide de la carte des risques de ruissellement : [lien ici](#)

Types des mesures et nombres des points pour les cultures pérennes				
Types de mesures Points	Bande herbeuse le long des eaux de surface	Mesure dans la parcelle	Type de plantation	Réduction de la surface traitée
1	6 m	• Enherbement entre les rangs (selon les exigences PER) ¹	• Terrasses (selon l'annexe 3 OPD)	• Traitement sur moins de 50 % de la surface (herbicides)
2	10 m	• Enherbement entre les rangs, y.c. tournière (selon les exigences PER) ¹	• Banquettes (terrasses sans déclivité)	
3	20	• Enherbement complet, y.c. sous la ligne des arbres et dans la tournière		

- Afin de vous préparer à un éventuel contrôle, AgriVulg a élaboré [une fiche d'auto-contrôle](#) qui vous permettra de vérifier que les exigences sont bien respectées. Cette fiche peut également être présentée lors de votre contrôle afin de faciliter les vérifications.
- Si vous avez des questions concernant ces exigences n'hésitez pas à nous contacter.